

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 224 Subvention à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre de la Chanson d'expression française ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 4 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibéré :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 17.000 euros est attribuée à l'association Centre de la Chanson d'expression française, située 24, rue Geoffroy l'Asnier (4e), dont l'objet est de favoriser la création, la diffusion et la promotion de la chanson, sous toutes ses formes et par tous les moyens appropriés. D02015 2012_01287 n°simpa 20124

Article 2 : La dépense correspondante à la subvention, soit 17.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.